Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-1012102026-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de PLOURAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
10/12/10/2026

Objet de la délibération
Réhabilitation de 2 logements locatifs dans l'ancien bâtiment de fonction de l'école publique - Plan de financement et subventions

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 13/10/2026

Et

Publication ou notification du : 13/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Réhabilitation de 2 logements locatifs dans l'ancien bâtiment de fonction de l'école publique - Plan de financement et subventions

Vu la délibération n° 05/19/12/2023 approuvant le projet d'aménagement de logements dans l'ancien logement de fonction de l'école publique,

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Plouray est propriétaire de l'ancienne école publique, sise 2 chemin des Écoliers et que la municipalité a pour projet de le réhabiliter pour créer 2 nouveaux logements et de les intégrer au parc locatif communal.

L'étude APD (Avant-projet définitif) a été réalisée en juin 2026 et prévoit la création de deux logements de type 3 de 60,12 m² de surface habitable chacun, auquel s'ajoute un cellier de 9,60 m² pour l'un et de 9,57 m² pour l'autre, ainsi qu'une partie commune. Le bâtiment comporte un petit jardin attenant et deux places de parking. La maîtrise d'oeuvre est confiée au cabinet d'architecte Hertzog et Ty Bail de Plouray.
L'estimation du coût total de l'opération (travaux, réseaux, honoraires divers et révision de prix) est de 358 500,00 € H.T.

La commune étant propriétaire du bâtiment depuis plus de 10 ans, il ne lui est pas possible de conventionner ces logements en logements locatifs sociaux en financement PLAI et PLUS. Les recettes prévisionnelles ont donc été actualisées dans le plan de financement qui est présenté par Monsieur le Maire.

Ayant délibéré, le Conseil Municipal décide :
Afin de poursuivre cette opération,

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire à :

 Solliciter une aide de **168 495 €** auprès de l'Etat, au titre de la **DETR 2027**, pour la rénovation d'un bâtiment communal en centre bourg avec amélioration de la performance énergétique.

 Solliciter une aide de **55 000 €** auprès du Conseil départemental du Morbihan, au titre du **PST 2026**, pour la rénovation énergétique d'un bâtiment communal.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215601709-20261012-1012102026-DE

☐ Solliciter une aide de **12 000 €** auprès de Roi Morvan Communauté, au titre de **l'investissement des communes pour le développement de nouveaux logements locatifs en 2026.**

☐ Solliciter des certificats d'économie d'énergie selon les travaux qui seront effectués.

Article 2

De valider le plan de financement estimatif présenté en dépenses et en recettes pour un montant de 358 500 € HT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

MAIRIE DE PLOURAY (Morbihan)